

Harmoniser nos pratiques : l'exemple de la pathologie du rachis cervical

Dr Gérard ORST
Dr Michel GIBELLI

La pathologie du rachis cervical a fait l'objet d'un document rédigé par la Commission « Harmonisation des pratiques » destiné au médecin agréé.

A propos de la hernie discale cervicale, les principes fondamentaux présidant à l'expertise sont rappelés :

1. au plan de l'anatomie lésionnelle, l'histoire naturelle du processus physiologique de sénescence discale, en différenciant hernie dure et hernie molle ;
2. au stade clinique, la rigueur séméiologique ;
3. l'intérêt de la radiographie et de la remnographie dans l'évaluation médico-légale ;
4. les critères d'imputabilité à un fait déterminé.